

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 27 septembre 2012**

**DCM N° 12-09-15b**

**Objet : Attribution de subvention à une Association Socio-Educative.**

**Rapporteur : M. SCUDERI, Adjoint au Maire**

Dans le cadre du démarrage de sa saison 2012//2013, la Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud sollicite une avance à valoir sur la subvention de fonctionnement qui lui sera allouée au titre de la mise en place de son projet d'animation sur le secteur de Metz Sud. Cette association, qui mène une action d'éducation populaire importante sur le quartier au bénéfice de quelques 841 adhérents, doit en effet faire face à une situation financière délicate mais conjoncturelle compte tenu notamment de départs en retraite et sollicite le soutien de la Ville afin de faire face aux dépenses de fin d'année que l'état de sa trésorerie ne permet pas d'honorer. Aussi, il est proposé d'accorder une aide au démarrage de la saison 2012/2013 à hauteur de 23000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

Considérant le soutien apporté aux associations conventionnées pour assurer la gestion et l'animation des équipements communaux dédiés à la jeunesse,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** à la Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud une avance à valoir sur la subvention 2013 d'un montant de **23 000 €**.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

La dépense totale s'élève à **23 000 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.  
Commissions : JEUNESSE et FINANCES.  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42                      Absents : 13                      Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**